



Syndicat Général Des Impôts FORCE OUVRIERE

Paris, le 12 mars 2009

E-mail : lesyndicat@fo-impots.fr

Monsieur le Directeur Général,
DGFIP
Bâtiment Colbert
139, rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Depuis quelques jours, nombreux sont les agents de la filière fiscale qui réagissent vivement et à notre sens légitimement en prenant connaissance des chiffres concernant l'harmonisation indemnitaire des IP.

L'indignation de nos collègues, que nous partageons, ne réside pas dans le principe même de cette harmonisation qui a été décidé dès le début de l'année 2008. Dans son discours du 11 février 2008 devant les fédérations, le ministre expliquait que « concernant l'harmonisation des régimes indemnitaires standards, il est clair qu'elle est le corollaire de la création d'une direction unique ». Il estimait ne pas voir pourquoi « l'harmonisation ne jouerait pas dans les deux sens entre les directions ». Il a donc décidé que l'harmonisation s'appliquerait aussi pour les cadres supérieurs selon un rythme et des modalités à définir.

Le SGI-FO avait alors demandé à disposer des éléments chiffrés pour toutes les catégories, et à connaître les propositions précises de l'administration, afin de pouvoir disposer de toutes les informations utiles pour les discussions proposées par le ministre.

En effet, ces informations -manquantes au moment de nos discussions-, sur les conséquences de la réforme, auraient permis aux représentants des personnels de faire reposer leurs demandes sur des éléments probants.

Vous comprendrez aisément qu'en prenant connaissance des sommes en jeu et en les comparant aux rémunérations des agents C, B et A de la filière fiscale, nous soyons amenés à formuler une demande urgente de réouverture du dossier indemnitaire.

Lors des discussions du début de l'année 2008, les syndicats FO de la DGFIP étaient demandeurs d'une harmonisation-revalorisation et avaient chiffré à 150 euros par mois et par agent leur demande de revalorisation.

Il nous avait été expliqué alors, que pour des raisons budgétaires, cela n'était pas possible. Aujourd'hui, il apparaît que des moyens ont pu être trouvés pour l'harmonisation des cadres. Nous en prenons acte.

Ceci justifie pleinement la demande du SGI-FO de réouverture des discussions sur les régimes indemnitaires des agents A, B et C de la filière fiscale.

Ceci est pour nous une question d'éthique.



Aujourd'hui en effet, Monsieur le Directeur Général, les agents B et C de la filière fiscale débutent leur carrière avec un traitement brut indiciaire mensuel de l'ordre de 1350 à 1400 euros. Il leur a été attribué, dans le cadre de la réforme, une Indemnité Mensuelle de Technicité de 29,17 euros bruts mensuels pour solde de tout compte.

Si nous comparons ces chiffres avec ceux, dont vont bénéficier mensuellement les cadres, du fait de l'harmonisation, cela représente l'équivalent d'environ 60% du traitement brut de nos collègues B et C de la filière fiscale.

Cela conduit à accentuer considérablement les écarts de rémunérations dans une période de régression économique, et contribue à accroître les divisions entre agents des différentes catégories de cette nouvelle administration au moment où vous demandez à tous une implication totale.

Vous comprendrez par conséquent, que nos collègues puissent être choqués de cette situation. En effet, lors des discussions de janvier-février 2008, il a été régulièrement opposé à nos revendications des contraintes financières.

Vous avez vous même coutume de dire que les réformes sont mises en œuvre tant par les agents que par les cadres. De même, l'augmentation de la technicité des personnels a été implicitement reconnue au cours de nos débats.

Nous avons alors précisé au ministre, que pour nous le dossier indemnitaire n'était pas clos.

C'est pourquoi compte tenu de la situation le SGI-FO vous demande la réouverture de discussions sur cette question.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le SGI-FO
Le secrétaire général
Jean-Pierre THEVENEUX

